



Mouvement
des Entreprises de France
MEDEF

La Présidente

Monsieur Gérard Larcher
Ministre Délégué à l'Emploi, au Travail et
à l'Insertion Professionnelle des Jeunes
55 rue Saint Dominique
75700 Paris 07 SP

Paris, le 9 mars 2006

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu m'adresser le plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail établi par Monsieur Jacques Rapoport et je vous en remercie vivement.

Un fonctionnement satisfaisant de l'inspection du travail pour tous les usagers, salariés et entreprises, constitue un enjeu réel et j'ai examiné avec attention les propositions que comporte ce plan pour l'améliorer.

Bien entendu, il n'appartient pas au MEDEF de se prononcer sur les choix d'organisation interne de l'administration qui relèvent des pouvoirs publics. En revanche, sur les moyens d'action proposés par le plan, je me dois de vous exprimer la plus vive opposition du MEDEF au renforcement des sanctions pénales, et à l'institution de sanctions administratives pécuniaires ainsi qu'à une très forte augmentation des effectifs.

Le droit du travail est déjà très largement et lourdement sanctionné et je ne pense pas que l'aggravation des pénalités encourues soit une réponse à l'amélioration du dispositif de contrôle. Le renforcement du rôle de conseil et de prévention des services décentralisés du Ministère du Travail serait à nos yeux un meilleur garant du renforcement de leur efficacité.

Le projet constate la montée en puissance des questions de santé et de sécurité au travail : la réponse à ces difficultés ne peut résider dans le développement des contrôles et des sanctions. Le projet confirme d'ailleurs que les inspecteurs et contrôleurs du travail ont un réel besoin de formation et d'informations, en particulier dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.



Mouvement
des Entreprises de France
MEDEF

A cet égard, le MEDEF considère, comme il a déjà eu l'occasion de l'exprimer dans le cadre du plan « santé au travail », que l'approche essentiellement quantitative qui consiste à augmenter le nombre d'agents, de contrôles et de sanctions n'est pas pertinente.

C'est pourquoi nous préconisons l'élaboration de guides pratiques d'application de la réglementation mis à la disposition des entreprises, des acteurs chargés de la prévention des risques et des agents de contrôle.

Cette approche permettrait, d'une part, d'aider les agents de contrôle à comprendre et appliquer une réglementation devenue complexe et abondante et, d'autre part, de garantir une homogénéité de l'application de la réglementation sur tout le territoire et dans les entreprises trop souvent soumises aux effets d'un contrôle aléatoire dans ses modalités et peu efficace dans ses résultats.

D'une façon plus générale, il est dommage, à l'occasion d'une réflexion aussi large sur la modernisation de l'inspection du travail, de ne pas avoir repensé globalement la fonction de contrôle et de s'en tenir principalement à demander la multiplication des sanctions et l'augmentation des effectifs.

En ce qui concerne le recrutement et la formation des agents de contrôle, je regrette de n'avoir trouvé dans le plan aucune exigence relative à l'exécution de stages en entreprise, ni aucune valorisation d'une expérience professionnelle antérieure à l'intégration dans ces fonctions. Il me paraît pourtant indispensable que les agents de contrôle possèdent une connaissance concrète et non extérieure du fonctionnement des entreprises.

S'agissant des critères d'avancement, j'estime enfin qu'il serait indispensable de prendre en compte la qualité du travail, l'aptitude à la relation et l'impartialité des agents. Trop souvent les entreprises témoignent, en effet, du non respect de cette exigence et de l'interférence d'une affiliation syndicale sur l'exercice du contrôle.

Pour ces différentes raisons, le MEDEF souhaite que le plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail soit modifié en profondeur, et fasse l'objet d'une concertation approfondie avec les entreprises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Laurence Parisot